

Audit du projet informatique clé CMS DDPS Secrétariat général du DDPS

L'essentiel en bref

Conformément aux directives du Conseil fédéral applicables aux projets clés en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC), le Contrôle fédéral des finances (CDF) a examiné, du 21 juillet au 3 octobre 2014, le projet relatif au système de gestion de contenu (Content Management System, CMS) du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) auprès du Secrétariat général du DDPS. L'audit visait à évaluer l'état d'avancement du projet et les risques susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs.

Le projet visant à remplacer le Content Management System CMS 2007, qu'exploite actuellement la Base d'aide au commandement (BAC), a été lancé au début de l'année 2011 déjà. L'objectif était de passer à une nouvelle version à la fin de l'année 2012. En mars 2012, la BAC a décidé de ne plus proposer de services de gestion de contenu à l'avenir. Cette décision a entraîné un changement de stratégie et le Secrétariat général du DDPS a choisi, après concertation avec l'Unité de pilotage informatique de la Confédération (UPIIC), le Conseil de l'informatique de la Confédération (CI) et l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT), de réaliser un appel d'offres conforme aux règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) afin de désigner le soumissionnaire qui sera capable de fournir le CMS Managed Service.

A l'issue de l'appel d'offres OMC réalisé pour le CMS Managed Service en suivant une procédure sélective avec dialogue, l'adjudication a été publiée le 24 février 2014 sur simap.ch. S'élevant à environ 7,3 millions de francs, le mandat de base comprend la mise à disposition du nouveau CMS Managed Service par le soumissionnaire, la transformation de 35 sites Internet du DDPS, l'intégration de dix systèmes périphériques et l'exploitation du système durant les cinq premières années. Pour un montant de près de 148 millions de francs, l'option permet le déploiement du CMS Managed Service au sein de l'ensemble de l'administration fédérale et la prolongation de la durée d'exploitation jusqu'à 13 ans. Toutefois, un contrat prêt à être signé n'a pas été préparé avant l'adjudication et, au moment de l'audit, les négociations contractuelles étaient encore en cours, après une longue interruption.

En parallèle à la procédure d'acquisition du CMS Managed Service, le DDPS devait également obtenir le soutien de personnel externe pour la mise en œuvre du projet. Jusqu'à présent, il a donc conclu 26 contrats pour une somme totale d'environ 5,9 millions de francs. Ces contrats comprennent l'adjudication d'un marché à RUAG, adjudication qui dépasse la valeur seuil de l'OMC, mais qui a été effectuée de gré à gré. Le service juridique d'armasuisse a jugé que le maintien du secret justifiait cette procédure.

Une deuxième procédure de gré à gré, qui dépassait elle aussi la valeur seuil, portait sur la location de services en vue de la prise en charge externe de la direction du projet entier. Dans ce cas, rien ne justifie le recours à une procédure de gré à gré. En effet, ce marché aurait dû être mis au concours conformément au chapitre 3 de l'ordonnance sur les marchés publics (OMP). Ces deux adjudications de gré à gré ont été effectuées par le DDPS, sans délégation de compétence et sans passer par l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL), et n'ont de plus pas été publiées.



Les coûts d'investissement pour l'ensemble du projet s'élèvent à 26,5 millions de francs, dont la moitié a des incidences financières. Une tenue des comptes et une planification financière régulières fournissent des informations détaillées sur l'allocation des moyens financiers.

L'intention première de reprendre l'exploitation du système avec une nouvelle solution dès la fin de l'année 2012 n'a pas pu être réalisée pour diverses raisons. Ce n'est qu'en juin 2013 que le Secrétariat général du DDPS a accepté les erreurs commises par le passé et a relancé le projet. Par la suite, la méthode HERMES a été suivie de façon conséquente afin d'obtenir une bonne base pour la gestion du projet.

Selon le CDF, cette base doit toutefois encore être améliorée. Par exemple, la responsabilité de la gestion des risques et du contrôle de gestion informatique doit incomber directement au mandant. De plus, il s'agit de contrôler l'éventuelle attribution de postes clés à des externes et d'élaborer le plan directeur.

Au retard conséquent qu'a pris le projet dans son ensemble viennent s'ajouter les trois grands défis suivants:

- conclusion de contrats complexes avec le futur fournisseur de prestations d'ici à fin 2014;
- mise sur pied d'une organisation orientée vers les services au sein de la BAC et du SG-DDPS avant la mise en service; et
- transformation des 35 sites Internet, comprenant en tout plus de 79 000 pages, d'ici à fin 2016.

En ce qui concerne ce dernier point, des accords contraignants avec les organisations concernées au sein du DDPS sont encore nécessaires pour parachever les projets de transformation. De plus, des contrats concernant les transformations doivent être passés avec le futur fournisseur de prestations. Enfin, des travaux de conception doivent encore être terminés, et il reste à choisir la méthode d'introduction (en parallèle, par étapes ou en une fois). Le plan du projet, les coûts exacts et le délai final ne pourront en effet être validés qu'après ces étapes, en tenant compte de la date de l'abandon du CMS 2007, qui est utilisé actuellement.

Il n'est donc pour l'instant pas encore certain que le projet puisse être terminé d'ici à la fin de l'année 2016.

Texte original en allemand